

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240208_P_028
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille Enfance Jeunesse et Prévention de la Délinquance

Objet : Signature d'un contrat de cession avec l'Association « Les Kipouni's » pour l'organisation de 3 représentations de spectacle « La Famille Déjantée » dans le cadre de l'après-midi carnaval organisé le 14 février 2024.

Le Président,

N° 20240208_P_028

Décide

De signer un contrat de cession avec :

OBJET

**Association Les kipouni's
25, rue Louis Braille
42000 Saint Etienne**

Pour l'organisation de 3 représentations de spectacle « La famille déjantée » déambulation, interaction public, jonglerie, clown... dans le cadre de l'après-midi carnaval.

Durée : 30 minutes

Date : 14 février 2024

Lieu : Centre Bourg Saint Just Malmont.

Jauge : jusqu'à 200 personnes

Montant : 844 € ttc

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 8 Février 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20240208-20240208_P_028-AU
Reçu le 13/02/2024